

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POU DY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCHT pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que le code de la Commande publique impose uniquement la constitution d'une Commission d'appel d'offres (CAO) pour les procédures formalisées.

Néanmoins, dans un souci de transparence d'attribution des procédures de passation des marchés publics, il est décidé d'instituer une Commission des marchés de travaux pour les opérations de travaux d'un montant supérieur ou égal à 216 000 € HT jusqu'au seuil de la procédure d'appel d'offres soit 5 404.000 € HT.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-5 et L. 1414-2,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le règlement intérieur des Commissions d'Appel d'Offres et Commissions des marchés de travaux,

Considérant que dans un souci de transparence, il est décidé d'instituer une Commission des marchés de travaux.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la création d'une Commission des marchés de travaux qui sera composée des mêmes membres que la Commission d'appel d'offres :

Président : Tonino PANETTA

TITULAIRES

- Amandine FRANCISOT
- Karim GARROUT
- Ali ID ELOUALI
- Henrique MARQUES
- Robin ALBERT

SUPPLÉANT·E·S

- Frédéric DRUART
- Billy SOMSOUK
- Kristian BOLLE
- Alain OMRANE
- Martine FOURNIAUD

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 09/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260407-DEL26040H1-DE